



Assemblée générale

Distr. générale
15 octobre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 19 de l'ordre du jour
**Suivi et mise en œuvre des textes issus
des Conférences internationales
sur le financement du développement**

Questions devant être abordées dans le chapitre thématique des rapports de 2019 et de 2020 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi comme suite à la résolution [72/208](#) de l'Assemblée générale, intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement ».

Conformément à la résolution, la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont tenu une séance conjointe au cours de laquelle ils ont examiné les questions qu'il était proposé de traiter dans le chapitre thématique des rapports de 2019 et de 2020 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Les questions proposées étaient les suivantes : a) « Les cadres nationaux de financement des objectifs de développement durable » pour le rapport de 2019 ; b) « Le financement du développement durable à l'ère de la quatrième révolution industrielle » pour le rapport de 2020. Au cours de la séance, la plupart des délégations ont favorablement accueilli ces propositions, échangeant leurs points de vue et faisant des propositions visant à faire avancer les analyses en la matière.



I. Introduction

1. Au paragraphe 11 de sa résolution [72/208](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prendre la parole lors d'une séance conjointe de la Deuxième Commission et du Conseil économique et social pour présenter et examiner les questions devant être abordées dans le chapitre thématique des rapports du Groupe de réflexion interinstitutions pour 2019 et 2020 et de résumer les conclusions de cet examen dans un rapport, établi au moyen des ressources existantes, à l'intention du Groupe, sur les questions thématiques que celui-ci devrait traiter dans ces rapports.

2. Depuis 2017, le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement insère des chapitres thématiques dans ses rapports annuels. Lors du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de 2016, les États Membres ont approuvé une proposition du Groupe de réflexion concernant la composition des rapports annuels de ce dernier, qui comprennent maintenant : un examen du contexte économique mondial et de ses implications sur le financement durable ; un aperçu des progrès accomplis dans chacun des domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ; des analyses de questions thématiques (E/FFDF/2016/3, par. 3). Les questions thématiques étudiées dans les rapports de 2017 et 2018 ont été choisies par le Groupe de réflexion, après observations des États Membres et d'autres parties prenantes. Ainsi, en 2017, le Groupe de réflexion a examiné le thème intitulé « Financement de l'investissement et de la protection sociale » et, en 2018, le thème intitulé « Financement de l'investissement dans certains objectifs de développement durable : financement infranational, eau et assainissement, énergie et écosystèmes terrestres ».

3. Conformément à la résolution [72/208 de l'Assemblée générale](#), le Conseil économique et social et la Deuxième Commission ont tenu une séance conjointe le 14 septembre 2018 pour examiner les thèmes proposés pour les rapports de 2019 et 2020. La séance était coprésidée par le Vice-Président du Conseil économique et social, Omar Hilale (Maroc), et la Vice-Présidente de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session, Kimberly Louis (Sainte-Lucie). Au nom du Secrétaire général, le Directeur du Bureau du financement du développement durable (Département des affaires économiques et sociales) a présenté une note sur les questions qu'il était proposé d'examiner dans les chapitres thématiques des rapports de 2019 et de 2020, à savoir : a) « Les cadres nationaux de financement des objectifs de développement durable » pour le rapport de 2019 ; b) « Le financement du développement durable à l'ère de la quatrième révolution industrielle » pour le rapport de 2020. Pour la plupart, les délégations ont favorablement accueilli ces propositions, échangeant leurs points de vue et faisant des propositions visant à faire avancer les analyses en la matière.

4. Dans le présent rapport, on a résumé la proposition du Secrétariat et les débats de la séance. le but étant d'aider le Groupe de réflexion interinstitutions à préparer les éditions 2019 et 2020 de son rapport.

II. Question thématique proposée pour 2019 : Les cadres nationaux de financement des objectifs de développement durable

5. Le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui figure dans l'annexe de la résolution [69/313](#) de l'Assemblée générale, fournit un cadre mondial de financement du développement durable. Il vise à mobiliser toutes sortes de flux financiers et à les

faire correspondre aux besoins, et à créer des conditions propices au développement durable, tant à l'échelon national qu'international. Il repose sur deux éléments essentiels : a) les politiques et l'action nationales ; b) un environnement international porteur.

6. Les pays qui font rapport sur les efforts déployés pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 soulignent que l'un des principaux défis consiste à mobiliser les ressources nécessaires pour financer leurs efforts nationaux. Les premières données sur les mesures prises pour atteindre les objectifs de développement durable montrent qu'une approche stratégique et intégrée du financement peut aider les pays à mobiliser des fonds plus efficacement et à mieux les faire correspondre aux besoins en matière de développement durable.

7. Pourtant, des analyses préliminaires ont révélé que nombre de stratégies nationales de développement durable ne comportaient aucun volet regroupant l'ensemble des questions de financement. Depuis l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba, l'intérêt en faveur d'un financement plus intégré croît. Toutefois, de nombreux pays éprouvent toujours des difficultés pour ce qui est de transposer le cadre fourni par le Programme d'action d'Addis-Abeba en stratégies de financement nationales cohérentes.

8. Le Programme d'action d'Addis-Abeba contient des recommandations visant à formuler de telles stratégies. Le concept de « stratégies de développement durable cohérentes, pilotées par les pays et s'inscrivant dans des cadres de financement nationaux intégrés » est introduit au paragraphe 9 et, au fil des chapitres, des orientations sur les différentes sources de financement et sur les conditions favorables à mettre en place aux niveaux national et international sont présentées.

9. Le chapitre thématique de l'édition 2019 du rapport sur le financement du développement durable¹, à venir, visera à aider les pays à donner suite à l'ensemble complexe de recommandations concernant le financement du développement durable aux fins de l'application du Programme d'action d'Addis-Abeba au niveau national. Il permettra : a) de définir les éléments de base des cadres nationaux de financement du développement durable, y compris l'analyse des flux financiers, les politiques et les institutions nécessaires à la réalisation des objectifs de développement durable ; b) de proposer des mesures visant à renforcer ces éléments et à les intégrer dans des stratégies de financement efficaces, adaptées aux priorités, besoins et circonstances de chaque pays et à l'environnement mondial ; c) de recenser les mesures de soutien pouvant être offertes par la communauté internationale et toutes lacunes potentielles.

10. Il ressort des évaluations des stratégies de financement existantes que les conditions diffèrent grandement d'un pays à l'autre, notamment pour ce qui est d'obtenir un financement à des conditions favorables, de mobiliser des ressources publiques sur le plan national et d'attirer les investisseurs privés. Les divers éléments d'une stratégie de financement doivent donc être adaptés aux circonstances particulières du pays auquel cette stratégie s'applique (structure de l'économie nationale, intégration dans l'économie mondiale, vulnérabilité aux chocs extérieurs et accès aux différentes sources de financement). Ces facteurs influencent fortement le choix des différentes sources de financement.

11. En outre, dans de nombreux pays, la situation en matière de financement est devenue plus complexe avec l'apparition de nouveaux acteurs (comme les donateurs

¹ Le Groupe de réflexion interinstitutions propose de nommer les futures éditions de son rapport annuel « Rapport sur le financement du développement durable » (*Financing for Sustainable Development Report*) en vue d'atteindre davantage de lecteurs et de mieux communiquer les conclusions qui y sont énoncées à toutes les parties prenantes.

non traditionnels et les institutions de financement du développement) et d'instruments divers (tels que des instruments de financement mixte ou des obligations en devises). Parallèlement, l'environnement mondial est devenu plus difficile : le faible dynamisme de l'économie mondiale, l'incertitude en matière de politiques, la remise en question de certains accords multilatéraux existants ainsi que les phénomènes météorologiques et les catastrophes plus fréquents ont pour effet d'entraver les efforts nationaux. Ces deux facteurs montrent qu'il importe d'adopter une approche stratégique et intégrée de mobilisation des ressources au service du développement durable.

12. Les études sur les stratégies nationales de financement ont permis de tirer un certain nombre d'enseignements : il importe que les stratégies soient pilotées par les pays ; les décideurs doivent définir un nombre limité de priorités clairement énoncées (plutôt qu'une longue liste d'objectifs souhaités) ; les éléments doivent être échelonnés ; les stratégies doivent être élaborées à l'issue d'un processus politique (et donc être portées par des acteurs politiques) et non pas d'un exercice purement technique ; elles doivent par ailleurs, et cela est particulièrement important dans le contexte du rapport sur le financement du développement durable, être chiffrées et intégrées aux budgets, tenir compte de tous les plans d'investissement et autres politiques de financement et être alignées sur le cadre macropolitique.

13. L'analyse présentée dans le chapitre thématique du rapport sur le financement du développement durable sera étroitement liée à celle des progrès accomplis dans les domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba. Les stratégies nationales de financement doivent être adaptées à l'environnement économique international, qui sera décrit dans le chapitre sur le contexte économique mondial. Elles doivent par ailleurs servir à élaborer toutes les politiques de financement, comme on le verra en détail dans les chapitres consacrés aux sept domaines d'intervention du Programme d'action.

14. À l'heure d'élaborer une stratégie de financement intégrée, il faut tenir compte des divers moyens de mise en œuvre, en particulier ceux liés aux politiques relatives au commerce et à la technologie. L'importance d'un environnement international favorable à ces politiques sera mise en évidence dans le rapport.

15. Dans le cadre de l'élaboration de son rapport sur le financement du développement durable, le Groupe de réflexion s'appuiera sur les initiatives en place et les enseignements tirés de l'expérience des pays ainsi que sur les travaux d'analyse et de renforcement des capacités menés par ses membres pour proposer un cadre visant à consolider ces éléments ainsi que les autres politiques et stratégies et pour formuler, à l'intention des pays, des recommandations sur les pratiques optimales à suivre.

16. Comme dans les précédentes éditions du rapport, le Groupe de réflexion présentera les moyens utilisés pour atteindre les objectifs de développement durable faisant l'objet d'une étude approfondie. Les objectifs retenus pour l'édition de 2019 sont le 4, relatif à l'éducation de qualité, le 8, relatif au travail décent et à la croissance économique, le 10, relatif à la réduction des inégalités, le 13, sur la lutte contre les changements climatiques, le 16, sur la paix, la justice et des institutions efficaces, et le 17, sur les partenariats au service des objectifs. Ces objectifs ont une portée très large et ne peuvent être traités dans un seul chapitre descriptif. C'est pourquoi ils seront mentionnés au fil des différents chapitres, y compris, mais s'en s'y limiter, dans le chapitre thématique. Pour chacun de ces objectifs, les conclusions seront résumées dans un ou plusieurs encadrés en première partie du rapport. De même, la question primordiale et intersectorielle de l'égalité des sexes sera présente tout au long du rapport et mise en avant dans les différents chapitres.

Débats et retours d'information

17. Les représentants des principales institutions participant au processus d'examen du financement du développement (à savoir le Fonds monétaire international, le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce, la CNUCED et le Programme des Nations Unies pour le développement) ont fait part de leur appui et dit qu'ils étaient réellement déterminés à contribuer aux travaux d'analyse. Ils ont souligné l'importance pour les pays d'adopter des politiques générales et des stratégies de développement pour atteindre les objectifs de développement durable et noté que le financement et les autres moyens de mise en œuvre, notamment ayant trait au commerce et à la technologie, n'y étaient, en général, pas suffisamment mis en avant. Le chapitre thématique aidera les pays à renforcer les stratégies nationales de financement, ainsi que l'appui de la communauté internationale en faveur de ces stratégies, y compris par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies et de leurs travaux sur le financement.

18. Les délégations se sont elles aussi félicitées de la proposition et ont fait part de leur soutien au Groupe de réflexion. Elles ont appelé l'attention du Groupe sur plusieurs points à prendre en compte à l'heure d'élaborer le chapitre thématique.

19. Tout d'abord, elles ont noté que le chapitre thématique ne devrait pas être limité à l'analyse des politiques et stratégies nationales de mobilisation des ressources. En réponse, les représentants du Groupe de réflexion ont expliqué que ce chapitre intégrerait des éléments relevant de tous les domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba et renverrait aux analyses approfondies présentées dans les chapitres y relatifs. Par exemple, le chapitre thématique porterait sur des questions liées à la façon dont la coopération internationale au service du développement et l'instauration d'un environnement international favorable influencent les stratégies et cadres nationaux de financement, notamment sur l'alignement des mesures de coopération avec les priorités des pays, l'utilisation des systèmes nationaux pour les décaissements ou encore l'incidence de la situation économique mondiale (volatilité des taux de change, hausse des taux d'intérêt et obstacles croissants au commerce) sur les stratégies nationales de financement. Le fait d'adopter le point de vue des pays permettrait de formuler des recommandations claires à l'intention des pays élaborant de telles stratégies, mais aussi de la communauté internationale en ce qui concerne les conditions à mettre en place pour favoriser les efforts nationaux.

20. Ensuite, les délégations ont souligné que les cadres nationaux de financement devaient s'appuyer sur les priorités et les besoins des pays et que les analyses devaient être conduites en tenant compte du niveau de développement de ces derniers. C'est exactement la raison pour laquelle le Groupe de réflexion met l'accent sur les stratégies adaptées au contexte. Les délégations ont aussi indiqué que le chapitre thématique pourrait être l'occasion de faire le lien entre l'application du Programme 2030 et celle du Programme d'action d'Addis-Abeba au niveau national et de renforcer ainsi l'élan nécessaire pour leur mise en œuvre.

21. Enfin, les délégations ont souligné qu'il importait d'étudier les moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable faisant l'objet d'un examen approfondi et de traiter, tout au long du rapport, des questions transversales telles que l'égalité des sexes.

III. Question thématique proposée pour 2020 : le financement du développement durable à l'ère de la quatrième révolution industrielle

22. Le Groupe de réflexion interinstitutions propose que le chapitre thématique de l'édition 2020 du rapport sur le financement du développement durable, dont la publication marquera le cinquième anniversaire de l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba, porte sur le financement du développement à l'ère de la quatrième révolution industrielle. Il s'agirait d'adopter une perspective plus large pour évaluer dans quelle mesure la situation en matière de financement a évolué, depuis 2015, sous l'effet de certaines grandes tendances mondiales, dont une des plus importantes est l'apparition de nouvelles technologies ayant des incidences sur tous les aspects du financement du développement.

23. Dans ce chapitre, le Groupe de réflexion étudiera les incidences des nouvelles technologies (telles que l'intelligence artificielle, les mégadonnées et la technologie de la chaîne de blocs) dans les domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba et évaluera les possibilités qu'elles offrent ainsi que les risques qu'elles présentent pour les ménages et les entreprises et, plus généralement, la stabilité du système financier.

24. Les incidences étudiées seront très diverses, allant de l'effet qu'ont les nouvelles technologies en matière d'inclusion financière, en ce que les technologies novatrices ont permis à des centaines de millions de personnes d'avoir accès à des services financiers, aux répercussions en matière de la coopération fiscale en passant par le financement et la mise en place d'infrastructures propres et durables, l'industrialisation, les politiques commerciales ou encore la réglementation financière. Le Groupe de réflexion s'appuiera sur les nombreux travaux conduits dans ce domaine, notamment dans le cadre du forum annuel de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et par la nouvelle Équipe spéciale chargée de la question du financement numérique des objectifs de développement durable pour formuler, dans son rapport de 2020, des orientations visant à aider les pays à s'adapter à l'évolution de la situation en matière de financement.

25. Des représentants des principaux acteurs institutionnels ont mis en avant les travaux actuellement menés en ce qui concernait les nouvelles technologies ainsi que les possibilités sans précédent qu'elles offraient et les risques qu'elles faisaient courir dans tous les domaines du Programme d'action d'Addis-Abeba, soulignant la pertinence du thème choisi.

26. Dans l'ensemble, les délégations ont soutenu la proposition, mais également exprimé des réserves. Faisant part de leurs principales préoccupations, elles ont ainsi :

a) Noté qu'il n'existait pas de définition convenue du terme « quatrième révolution industrielle » et demandé davantage de précisions sur ce concept ainsi que sur la portée et l'objet du chapitre ;

b) Demandé au Groupe de réflexion de mener une analyse fondée sur des données factuelles et de faire preuve de bon sens en faisant la différence entre les technologies prometteuses et les contributions qu'elles étaient susceptibles d'apporter, d'une part, et les initiatives « pseudo-scientifiques » et technologies autour desquelles il était fait beaucoup de battage, de l'autre ;

c) Demandé que des réunions d'experts, des modules et des débats soient organisés sur les sous-thèmes principaux ;

d) Souligné que plusieurs instances et entités indépendantes des Nations Unies traitaient déjà de questions connexes et que, dans le cadre de ce chapitre, il faudrait s'appuyer sur les importants travaux en cours dans ce domaine, notamment ceux menés par le forum sur la science, la technologie et l'innovation, la Commission de la science et de la technique au service du développement de la CNUCED et la Banque mondiale, entre autres instances, et les compléter plutôt que de les répéter.

27. Les représentants du Groupe interinstitutions ont fait valoir qu'en consolidant les capacités analytiques des organismes des Nations Unies, ils seraient à même d'inclure dans le rapport une analyse minutieuse visant à recenser les évolutions qui auraient une influence considérable sur le financement du développement durable, et ce sans empiéter sur les travaux en cours, mais plutôt en faisant fond sur ces derniers et en les complétant.

IV. La voie à suivre

28. Le Groupe de réflexion publiera les grandes lignes du rapport sur le financement du développement sur son site Web en octobre 2018 et tiendra une réunion d'information publique sur l'état d'avancement de ses travaux. Une version préliminaire non éditée sera mise en ligne à la fin février 2019, comme demandé par les États Membres.

29. En 2019, la communauté internationale fera le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, dans un premier temps lors du Forum sur le suivi du financement du développement, qui se tiendra en avril, puis lors du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui se tiendra au niveau des chefs d'État et de gouvernement en septembre. Ces manifestations permettront d'éclairer les débats sur l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable lors des réunions du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui auront lieu en juillet et en septembre, également au niveau des chefs d'État et de gouvernement.

30. L'édition 2019 du rapport sur le financement du développement durable servira de fondement aux débats du Forum de 2019 sur le suivi du financement du développement et fournira un cadre d'analyse de la participation des investisseurs et des pays à la foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable. Elle comportera par ailleurs des orientations concrètes à l'intention des organismes et organes des Nations Unies, qui entendent renforcer l'appui qu'ils apportent aux pays s'agissant de mettre en œuvre leurs stratégies de financement durable, objectif clé de la stratégie de financement du Programme de développement durable à l'horizon 2030 du Secrétaire général.

31. Le Secrétaire général établira une note thématique en vue du Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale devant se tenir en septembre 2019, en s'appuyant sur les travaux d'analyse du Groupe de réflexion interinstitutions, dans laquelle il rendra compte des dernières tendances et recensera les domaines dans lesquels il est nécessaire d'accélérer l'action menée et qui nécessitent pour cela un engagement politique de haut niveau.